

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
du **FINISTERE**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN**

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
15	13

Le 28 septembre 2026, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SERGENT, Maire.

Date de la convocation
22 septembre 2026
Date d'affichage
22 septembre 2026

Etaient présents :

Monsieur SERGENT Gilles, Maire ;
Monsieur LE BRAS Jean-Pierre, Adjoint-au-Maire ;
Madame PLOUHINEC Emilie, Adjointe-au-Maire ;
Monsieur SERGENT Claude, Adjoint-au-Maire ;
Madame FILY Marguerite, Conseillère Municipale ;
Monsieur LIGAVANT André, Conseiller Municipal ;
Madame KERLOC'H Marie-Christine, Conseillère Municipale ;
Monsieur KEROUÉDAN Philippe, Conseiller Municipal ;
Madame BOURDON Florence, Conseillère Municipale ;
Monsieur CLAQUIN Mickaël, Conseiller Municipal ;
Madame LE BRAS Julie, Conseillère Municipale ;
Madame DUVINAGE Margot, Conseillère Municipale ;
Monsieur KERNINON Alexandre, Conseiller Municipal.

Absents excusés :

Monsieur PICHAVANT Guy, Conseiller Municipal ;
Madame SERGENT Élodie, Conseillère Municipale.

Secrétaire de séance :

Madame LE BRAS Julie a été nommée secrétaire de séance.

14 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE EN 2025

Conformément à l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable au titre de l'exercice 2025, établi par le Syndicat Mixte des Eaux du Nord Cap-Sizun, compétent en matière de distribution d'eau potable.

Le rapport présente notamment les indicateurs techniques et financiers permettant d'apprécier la qualité et la performance du service public d'eau potable.

Le rapport est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable au titre de l'exercice 2025, établi par le Syndicat Mixte des Eaux du Nord Cap-Sizun.

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.

A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 28 septembre 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Gilles SERGENT.

